

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de modification d'information déclarée dans le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique HURLER

de la société BARCLAY CHEMICALS LTD
enregistrée sous le n°2019-6328

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

OSOS IAM A1

Informations générales sur le produit

Noms du produit	HURLER GALISTOP BOUVENT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS LTD Damastown Way Damastown Industrial Park Mulhuddart Dublin 15 Irlande
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	288 g/L - fluroxypyr-methyl (équivalent à 200 g/L de fluroxypyr)
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	2100056
Numéro d'AMM	2100028
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **14 MAI 2020**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)